

# PROCÈS-VERBAL

## SÉANCE DU 24 JANVIER 2007

Le mercredi 24 janvier 2007, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 18 janvier 2007, s'est réuni en session ordinaire à 18h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel Bachasson, Maire.

**PRÉSENTS : MM. BACHASSON Marcel - SECOND Serge - CHOC René - FALQUE Gilbert  
Mme. DEROCLES Jocelyne - MM. POSTIC Daniel - GERMAIN Bernard - CHANCRIN Roland - MARTIN Jean-Paul - Mme. ECHINARD Marie – M. BERRUYER Gilbert – Mme. BESSIERE Annie - M. SIMIEN Guy.**

EXCUSÉS ou ABSENTS : M. CROISIER Yannick

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



**Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h 40**

Monsieur le Maire propose de valider le compte-rendu du Conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2006.

**→ Avis favorable du Conseil**

### URBANISME

**- Permis de Construire :**

- Mme. Jean – Route de la Feyta – Rénovation d'une maison d'habitation.
- Mme. Noguera – Impasse du Coteau Merlière – Construction d'une maison d'habitation.
- M. Lambert Gérard – Impasse Grand-Jean – Reconstruction d'un bâtiment agricole.  
(Déplacement de l'emplacement à négocier, la parcelle étant susceptible d'être achetée par la Commune)
- Commune de Roybon – Place du Maquis de Chambaran – transformation de l'ancienne gare en Office de Tourisme avec construction d'une salle d'exposition.
- M. Bernard Germain – Les Loives – Réaménagement d'un bâtiment agricole.

La commission a donné un avis favorable à tous ces projets.

**→ Avis favorable du Conseil sur tous ces projets (M. Bernard Germain s'abstenant sur le dernier projet).**

### CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS ULTIMES DE CLASSE 2

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire le point sur ce projet afin de délibérer.

❖ Dans un premier temps, Monsieur le Maire reprend l'historique de l'affaire, en rappelant qu'il ne s'agit pas d'un projet communal et en précisant bien les différentes étapes de la prise de connaissance du projet par les élus roybonnais :

-Juillet 2006 : prise de connaissance par le Maire.

-Août 2006 : prise de connaissance par les Adjointes.

-Septembre 2006 : prise de connaissance par tous les conseillers dans le cadre d'une réunion inter-commission.

-Octobre 2006 : premier avis du Conseil qui exprime une ouverture vigilante et la volonté d'étudier le projet sous tous ses aspects en mettant en balance tous ses inconvénients mais aussi tous ses avantages.

De plus,

☒ Monsieur le Maire indique que le Conseil n'a pas à regretter cette position qu'il qualifie de citoyenne, responsable et respectable.

☒ Monsieur le Maire rappelle que ce projet n'a pas été inscrit dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme voté par le Conseil lors de la réunion du 20 octobre 2006.

❖ Dans un second temps, Monsieur le Maire expose la situation actuelle, les différents contacts et positionnements :

-Les contacts avec le Préfet ont été fréquents pendant l'automne et ce début d'année 2007. Ni ces contacts, ni la réunion du 12 décembre n'ont permis d'obtenir les informations et les assurances attendues.

-La réunion du 12 décembre et les contacts qui ont suivi avec les maires des communes environnantes ont montré une très forte opposition au principe même du CSDU.

-La réunion du 12 décembre et les contacts qui ont suivi avec les associations de la région touchant au domaine de l'environnement ( MARRE [riverains de Toutes-Aures], Liane-Environnement, Bièvre-Liers

Environnement, SOS-Déchets...) ont également montré une forte opposition. Certaines qui s'étaient montrées dans un premier temps ouvertes à la discussion se prononcent maintenant différemment ou fermement contre. -L'opposition qui s'est d'abord déclarée concernant le secteur Toutes-Aures s'est reportée, suite au positionnement défavorable de la commune sur ce site (voeux du 3 janvier), sur le secteur de la Marquise.

-L'éventuelle implantation sur ce secteur de la Marquise laisse apparaître l'insuffisance du réseau routier (D 71 et D 20 f) ainsi qu'une très forte inquiétude des populations riveraines et des habitants, élus ou responsables en Drôme.

*Un débat s'instaure au sein du Conseil, les conseillers cherchant à mesurer la portée et les implications d'une délibération défavorable au projet.*

- Considérant tout ce qui précède,
- Considérant que l'information complète sur le choix de Roybon par rapport aux deux autres sites pressentis (Sinard et Primarette) n'a pas été donnée à ce jour,
- Considérant le manque d'information dans lequel le Conseil estime avoir été tenu, aucun document technique ne lui ayant été communiqué à ce jour,
- Regrettant que les élus roybonnais se soient retrouvés seuls face aux oppositions montantes, ceci pour un projet qui n'est pas un projet communal mais un projet du Département et de l'Etat,
- Considérant la force des questionnements et oppositions ressenties à l'échelon de la commune mais aussi à l'échelon de toute la région,

→ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer et de délibérer défavorablement sur l'implantation d'un CSDU sur la Commune de Roybon.

**→ Avis favorable sur cette proposition à l'unanimité des membres présents.**

### **PROJET DE CHAUFFAGE AU BOIS**

Monsieur le Maire fait part du rapport de l'AGEDEN faisant état de la présélection de trois bureaux d'études spécialisés pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant le projet de « Chaufferie au Bois » dont le principe avait été approuvé lors du conseil de décembre 2006. Les aides de l'ADEME, de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général pourront atteindre 80 % du montant des études estimé à 8000 €. L'AGEDEN propose le choix de la société Trivalor, cette société offrant de meilleures garanties et incluant un volet juridique à son étude. Monsieur le Maire propose donc au Conseil de délibérer afin de pourvoir choisir le Cabinet Trivalor.

**→ Avis favorable du Conseil**

### **DIVERS**

● **Personnel communal** : Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin de permettre la création d'un poste d'Assistant Qualifié de Conservation, ceci pour assurer l'affectation de Mme. Sophie Danièle à ce poste, suite à sa réussite au concours correspondant à ce grade.

**→ Avis favorable du Conseil**

● **Commerce de proximité** : Suite à des contacts avec "Casino" et l'"Habitat du Pays Romanais", Monsieur le Maire confirme au conseil l'intérêt de ces sociétés pour le projet de construction d'une supérette avec possibilité de logements près de la place du Maquis de Chambaran.

*En annexe, Mme. Marie Echinard réaffirme ses craintes face à ce projet. Une discussion s'ensuit et il est redit que l'objectif poursuivi est le confortement du commerce local par le maintien de la clientèle au village et que la cohésion entre les commerces du centre-village et ce commerce sera possible, comme dans de nombreuses autres communes.*

● **Construction du Groupe Scolaire** : Monsieur Postic fait part au Conseil de l'état d'avancement des travaux. Le gros-oeuvre de l'aile maternelle est achevé et les travaux d'aménagement intérieur ont démarré. La maçonnerie de l'aile élémentaire est achevée (préau et dalle terminés) et les charpentiers montent les 4 classes en panneaux-bois. La maçonnerie de l'aile "restaurant scolaire & salle polyvalente" est terminée. Le toit va suivre. La maçonnerie de la partie accueil et bureau est en cours d'achèvement.

*En annexe, Mme. Marie Echinard indique qu'il serait à son sens utile de réexpliquer l'origine de ce projet à la population. Après discussion, il est décidé d'insérer dans le prochain Vivre à Roybon un article mettant en avant l'exiguïté des locaux actuel, le manque de locaux pour la restauration scolaire, l'aide induite au Village d'Enfants et la satisfaction future des associations qui pourront bénéficier de l'opération par contrecoup.*

● **Rallye de Saint-Marcellin** : Monsieur le Maire annonce qu'il a été questionné sur la possibilité de passage sur la commune de deux rallyes automobiles organisés par Association Sportive Automobile Saint-Marcellinoise. Monsieur le Maire explique qu'il répondra favorablement pour le rallye de juillet mais défavorablement pour celui de novembre, ce dernier représentant une gêne trop grande pour le village et les habitants riverains.

● **Lotissement de la Sapinière** : Monsieur le Maire annonce que la signature avec la société Safilaf devrait intervenir courant février concernant la première partie du lotissement.

● **Budget 2007** : Monsieur le Maire annonce que la commission des finances va se réunir pour préparer le budget 2007. Le budget ne comprendra pas de nouvelles actions. Il aura pour but d'assurer la poursuite des actions engagées.

● **Taxe Professionnelle Unique et représentation auprès d'organismes intercommunaux** : Monsieur le Maire rappelle que l'unification de la Taxe Professionnelle a été votée par la Communauté de Communes en décembre dernier. Il explique qu'une commission d'évaluation des charges va être réunie pour étudier la mise en place des transferts de charges et compensations au sein de la CCPC. Il propose comme délégués à cette commission MM. René Choc et Daniel Postic.

→ **Avis favorable du Conseil**

Concernant la représentation communale auprès du Comité Local pour le Programme de l'Habitat, M. le Maire propose la candidature de M. Roland Chancrin.

→ **Avis favorable du Conseil**

● **Station-Service** : Monsieur le Maire enregistre avec satisfaction l'ouverture de la station-service et annonce que finalement, le concessionnaire renonce à la construction d'un local annexe. Les prix à la pompe se situent entre ceux des supermarchés et ceux des autres stations de la région.

● **Projet Eolien** : Monsieur le Maire annonce l'organisation d'une visite de sites éoliens pour février ou début mars et le prochain "comité de suivi" courant mars. Le Conseil indiquera sa position sur le projet à l'issue, en fonction des éléments obtenus.

**Après avoir rappelé la prochaine réunion pour le vendredi 2 mars à 18h 30, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 30.**